

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **I. OBJET**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent la relation contractuelle entre la société Spintank, immatriculée au RCS de Paris n°490 067 022, sise 32 rue Alexandre Dumas – 75011 Paris (ci-après « l'Agence ») et chacun de ses Clients, pour la fourniture de prestations de services.

Le terme « Client » désigne toute entité ou toute personne physique qui aura commandé à l'Agence l'exécution d'une mission relevant de l'activité de l'Agence.

### **II. ENGAGEMENT D'UNE MISSION PAR L'AGENCE**

Avant d'engager une mission, l'Agence émet un devis décrivant le périmètre de la prestation de services et les conditions de sa rémunération. Les conditions générales d'exécution de la mission de l'Agence sont régies par les CGV et les éventuelles Conditions Particulières applicables. L'engagement d'une mission par l'Agence est conditionné à l'acceptation préalable et non équivoque, par le Client, du devis de l'Agence, matérialisée par la signature par le Client du devis, par l'émission d'un bon de commande ou par une confirmation écrite. La validation du devis par le Client vaut acceptation automatique et sans réserve de l'ensemble des dispositions des CGV.

Le devis est valable 45 jours à compter de son émission par l'Agence. Passé ce délai, l'Agence pourra réviser sa proposition ou refuser d'engager la mission.

Les dispositions des CGV prévalent sur les dispositions des conditions générales d'achat du Client, des bons de commande émis par le Client, ou tout autre document ou écrit émanant du Client.

Les CGV ne pourront être complétées ou modifiées que par des conditions particulières. Seul un contrat signé entre l'Agence et le Client prévaut sur les CGV et les éventuelles Conditions Particulières.

Le fait que l'Agence ne se prévale des dispositions des CGV ou des Conditions Particulières ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dispositions.

### **III. MISSIONS DE L'AGENCE**

Les prestations de l'Agence combinent du conseil, de la conception et de la production de livrables ainsi que la coordination des missions avec le Client.

Des conditions particulières applicables pour toute prestation en lien avec la création d'un site internet sont annexées aux présentes CGV et s'appliquent automatiquement à ce type de mission.

Le terme « Livrable » désigne tout élément créé par l'Agence, dans sa version finale et définitive, validée par le Client, et livré au Client.

La mission de l'Agence sera effectuée en tenant compte du cahier des charges du Client ainsi que du calendrier de livraison défini d'un commun accord entre l'Agence et le Client.

Tout travail ou retravail créatif est limité à deux aller/retour de modifications. Tout retravail supplémentaire au-delà de la deuxième version sera facturé au Client.

Les Livrables seront livrés, au format et selon les spécifications préalables convenus entre l'Agence et le Client, à la personne nommément désignée chez le Client, sous réserve du parfait et complet paiement des échéances de rémunération convenues entre l'Agence et le Client.

Pour toute prestation de « *community management* », l'Agence se conformera à la ligne éditoriale et au calendrier de publication définis préalablement avec le Client. Si les délais le permettent, les publications postées par l'Agence pour le compte du Client feront l'objet d'une validation préalable par le Client.

Si, pour quelque motif que ce soit, il s'avérait nécessaire de retirer une publication postée par l'Agence, le Client notifiera promptement l'Agence qui s'engage à retirer la publication litigieuse dans les meilleurs délais.

Toute contestation portant sur les Livrables remis et leur conformité devra être signifiée par écrit, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la remise des Livrables. Passé ce délai, aucune contestation ne sera prise en considération.

### **IV. RÉMUNÉRATION DE L'AGENCE**

Le montant des honoraires est fixé dans le devis de manière estimative, en fonction du nombre d'heures prévisibles de travail de l'Agence, compte tenu des indications, brief, éléments matériels fournis, contraintes et du calendrier prévisionnel du Client. Tout changement de ces conditions ou de remise tardive par le Client des éléments requis pourra être répercuté sur le montant du devis.

Lorsque le montant des honoraires et des droits est établi sur une base forfaitaire annuelle, ce montant sera réévalué, au début de chaque nouvelle période annuelle entre l'Agence et le Client.

10% (dix pour cent) du montant total du devis sera automatiquement facturé, pour toute annulation communiquée moins de 5 (cinq) jours avant la date prévue de début des travaux, ce qu'accepte expressément le Client.

La résiliation/l'annulation de la commande après le début des travaux, pour quelques motifs que ce soit, sera facturée au prorata des prestations déjà effectuées à laquelle s'ajoutera l'ensemble des frais engagés par l'Agence et des dédits. En cas de résiliation de la mission en cours de phase, toute phase de travail entamée est due en intégralité. La résiliation n'interviendra que pour les phases à venir.

### **V. FRAIS DIVERS ET DÉPENSES EXTERNES**

Les honoraires de l'Agence sont distincts des dépenses externes et des frais divers, qui couvrent les coûts nécessaires à la réalisation de la mission et notamment les frais de déplacement, d'expédition, de réalisation, de fabrication, d'édition, de production, d'abonnement, de consultations juridiques, les licences de droits de tiers, etc.

Les dépenses générées par les validations juridiques requises par le Client et les recherches d'antériorités relatives aux éléments qui composent les Livrables seront engagées par l'Agence et refacturées au Client, sous réserve de l'accord express et préalable du Client sur le devis transmis.

D'une manière générale, tous les travaux, achats de matériel et prestations de services engagés par l'Agence pour l'exécution des Livrables et entraînant une dépense à la charge du Client donneront lieu à l'établissement d'un devis qui lui sera préalablement soumis pour approbation.

L'exécution de ces travaux, achats et prestations ne pourra intervenir qu'après approbation par le Client de ces devis.

Dans le cas où le Client déciderait unilatéralement de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, l'Agence lui indiquera aussitôt les dédits et remboursements résultant de cette décision. L'Agence ne saurait en aucun cas encourir la moindre responsabilité pour les annulations ou modifications décidées par le Client après la signature de devis.

### **VI. FACTURATION ET PAIEMENT**

L'échéancier de paiement de la rémunération de l'Agence est visé sur le devis, ou, à défaut, le Client payera un acompte de 30% (trente pour cent) du montant total du devis, au moment de l'acceptation du devis. Le solde de 70% (soixante-dix pour cent) sera payé par le Client à la livraison du dernier Livrable.

Les factures émises par l'Agence sont payables par virement à 30 jours de la date de la facture correspondante.

Les prix de l'Agence sont stipulés en euro, hors taxes.

Tout défaut de paiement à l'échéance convenue d'une somme due entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard d'un montant égal à 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront calculées à partir du jour suivant l'échéance non respectée jusqu'à la date de paiement total effectif des sommes dues à l'Agence. En sus des intérêts de retard, le Client sera redevable du paiement de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 (quarante) euros et ce, dès le premier jour de retard de paiement suivant l'échéance de la facture.

En cas de non-paiement par le Client, l'Agence pourra refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa mission, résilier l'accord aux torts du Client et demander réparation des conséquences de l'inexécution par le Client de ses obligations.

### **VII. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

#### **1. Droits de l'Agence**

Le parfait et complet paiement de l'intégralité des factures émises par l'Agence au titre de ses honoraires, de ses droits et des dépenses extérieures entraîne la cession, à titre exclusif, au profit du Client, des droits d'exploitation des Livrables suivants : à savoir les droits de reproduction et de représentation, par tout procédé et en quantité illimitée, à toute fin et notamment commerciale et promotionnelle et ce, pour la durée visée au devis et à défaut pour la durée légale des droits d'auteur, pour les supports et les territoires pour lesquels les Livrables sont destinés, sauf conditions dérogatoires convenues entre l'Agence et le Client.

Le Client pourra distribuer les Livrables et en concéder des licences, sous réserve de l'accord préalable de l'Agence.

Le droit d'adaptation artistique des Livrables n'est pas cédé, seules les modifications strictement techniques des Livrables sont autorisées. L'Agence ne cède pas ses droits sur les fichiers sources, sauf accord dérogatoire expresse et préalable de l'Agence.

Les Livrables présentés par l'Agence mais refusés par le Client restent la propriété de l'Agence et ne peuvent pas être exploités par le Client.

Toute extension de territoire, de durée et/ou des supports d'exploitation et toute adaptation et/ou déclinaison des Livrables devra faire l'objet d'une négociation avec l'Agence, notamment relative au paiement de droits complémentaires.

Toute réutilisation totale ou partielle dans le cadre d'autres créations (œuvres composites, dérivées ou secondaires) devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite de l'Agence.

Les logiciels et traitements créés pour réaliser les Livrables restent la propriété de l'Agence.

#### **2. Droits des tiers**

L'Agence s'engage à négocier, avec les ayants droit qui détiennent des droits sur un élément des Livrables, la cession de leurs droits afin de permettre au Client d'exploiter les Livrables conformément à ses besoins.

En cas de partenariat ou de collaboration avec des tiers, l'Agence pourra être chargée de négocier, au nom et pour le compte du Client, l'étendue des prestations confiées aux tiers.

L'Agence soumettra systématiquement au Client un devis décrivant l'étendue et les conditions financières des cessions et autorisations. Le Client sera ainsi informé de l'étendue des autorisations et des droits acquis, et s'engage à les respecter, même après l'expiration de ses relations contractuelles avec l'Agence.

Le Client s'engage à garantir l'Agence contre toutes les conséquences, pécuniaires et autres, qui surviendraient à la suite de l'utilisation par celui-ci de Livrables, au-delà des limites des autorisations et des droits acquis.

#### **i. Les banques d'images ou de contenus**

Lorsque le Livrable est composé d'un élément dont les droits sont licenciés par un tiers sur une base de données de licences en ligne, le Client est informé que la licence est acquise, sauf mention contraire, sur une base non exclusive, seulement pour le projet visé dans le cadre de la mission et seulement au bénéfice du Client sans autorisation de sous-licence. La licence exclut expressément les autres éléments composant contenu, sur lesquels un tiers peut détenir un droit (droit à l'image des personnes, des biens, enseigne, dessins et modèles, marque, œuvre architecturale

etc.). Le Client sera seul responsable de toute réclamation d'un ayant droit trouvant sa source dans l'exploitation d'un élément incorporé sur lesdits contenus. Le Client garantit l'Agence contre tout recours à cet égard.

## **ii. Typographies**

Lorsque le Livrable est composé d'une typographie dont les droits sont licenciés par un tiers (prestataire ou une base de données de typographies), le Client est informé que les licences, sauf mention contraire, sont souscrites sur une base non-exclusive, seulement pour le projet visé dans le cadre de la mission, au bénéfice du Client sans autorisation de sous-licence et exclut expressément le droit pour le Client d'adapter la typographie et/ou de déposer tout contenu reproduisant la typographie à titre de marque.

Le Client s'engage à respecter les conditions de licence de la base de typographie. L'Agence ne saurait être responsable au-delà de ces conditions. Le Client garantit l'Agence contre tout recours à cet égard.

## **VIII. PROPRIÉTÉ**

Le Client reste propriétaire de tous les documents et éléments confiés à l'Agence pour l'exécution de la mission. Les Livrables élaborés et produits par l'Agence pour le Client, dans le cadre de la mission, deviennent la propriété du Client, seulement après et sous réserve du complet paiement de la rémunération de l'Agence. L'Agence se réserve le droit de ne livrer aucun élément, en cas de défaut de paiement du Client, ce que le Client accepte expressément.

## **IX. CONFIDENTIALITÉ ET LOYAUTÉ**

L'Agence et le Client traiteront comme confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de la mission et s'engagent à garantir cette confidentialité, pendant la durée de la mission.

L'Agence et le Client s'engagent à ne pas recruter, solliciter ni embaucher, directement ou indirectement par personne interposée, à quelque fin que ce soit, tout salarié ou dirigeant de l'autre partie ayant collaboré, dans le cadre d'une mission, au cours des 12 mois ayant précédé la fin de la dernière mission.

## **X. RESPONSABILITÉS**

### **1. Responsabilité du Client**

Le Client s'engage à communiquer à l'Agence les éléments (brief, éléments graphiques, typographies, logos, marques etc.) et l'intégralité des informations relatives au(x) produit(s) et/ou service(s), objet(s) de la mission, et à son univers concurrentiel, qui seront nécessaires à l'Agence pour accomplir au mieux sa mission. Le Client garantit l'Agence de toutes les conséquences qui pourraient résulter pour lui et/ou pour l'Agence du non-respect de cet engagement, que celui-ci prenne la forme d'une omission d'informer l'Agence sur un point particulier (ex. législation et/ou usage spécifique à son activité, ou à ses produits et/ou services, nature, composition, origine, caractéristiques, performances, conditions d'utilisation, résultats pouvant être attendus de l'utilisation de ses produits et/ou services etc.) ou d'un défaut de véracité des informations communiquées à l'Agence.

Dans cette perspective, et dans la mesure du possible dès le stade de « brief », le Client s'engage à indiquer à l'Agence tous les enjeux de son projet, eu égard aux éléments précités, sur le fondement d'une législation, réglementation ou usage spécifique à son activité, ses produits et/ou services, sur celui de la concurrence déloyale ou des pratiques commerciales trompeuses.

En tout état de cause, le Client est seul responsable du respect de la législation, réglementation ou usage spécifique applicable à son activité.

### **2. Responsabilité de l'Agence**

L'Agence assume la responsabilité du respect de la législation applicable à son secteur d'activité, à savoir la communication, et garantit le Client des dommages directs qui pourraient résulter du non-respect de cet engagement. L'Agence est tenue à une obligation de conseil, qui est une obligation de moyen.

L'Agence garantit le Client des dommages directs occasionnés par l'exploitation des Livrables, sous réserve que le litige ou le dommage porte sur un élément dont l'Agence a la responsabilité et que l'exploitation soit faite par le Client dans les limites du devis et dans les conditions légales.

L'Agence signalera au Client tous les éléments nécessitant une recherche d'antériorités ou une validation juridique avant exploitation. Si le Client devait décider de ne pas effectuer tout ou partie des recherches d'antériorités ou validations juridiques préconisées par l'Agence, il assumera seul les risques encourus de ce fait, et garantira l'Agence de toutes les conséquences qui pourraient résulter pour elle de cette situation. Il en ira de même si le Client devait décider de passer outre les réserves émises par l'Agence sur le plan juridique, et les propositions de modifications qui s'en suivraient.

L'Agence s'engage à ce que les Livrables soient d'un niveau de qualité suffisant pour répondre aux normes techniques imposées et aux usages de la profession. Cependant, dans le cas où l'Agence se verrait confier la création, l'hébergement ou la maintenance d'un site internet, le Client reconnaît que ces prestations s'appuient sur un ensemble de systèmes informatiques et de communication tiers. En conséquence, la responsabilité de l'Agence ne peut être engagée en cas de défaillance, panne, difficulté ou interruption du site résultant de l'action d'un tiers. En outre, le Client accepte que le respect par l'Agence de certaines normes puisse être incompatible avec les intentions artistiques du Client. La responsabilité de l'Agence ne saurait être engagée de ce fait.

En tout état de cause, le montant des réparations allouées au Client sera limité au maximum à 2 (deux) fois le montant des honoraires de l'Agence pour la mission concernée, dans la limite de 200 000 euros (deux cent mille) telle que définie dans notre police d'assurance.

## **XI. SOUS-TRAITANCE**

L'Agence est libre de sous-traiter tout ou partie de l'exécution de la mission à tout tiers de son choix. L'Agence peut accepter de travailler avec des sous-traitants proposés par le Client, qui répondent aux critères de qualité requis. En tout état de cause, la responsabilité de l'Agence ne saurait être engagée pour les actes des sous-traitants imposés par le Client à l'Agence.

## **XII. ASSURANCE**

L'Agence a souscrit une police d'assurance conforme aux usages de la profession. Les marchandises ou objets ou Livrables entreposés ou laissés dans les locaux de l'Agence, dès l'achèvement de la mission, sont stockés aux risques du Client. Le Client ne pourra réclamer aucune réparation en cas de disparition totale ou partielle ou de détérioration de ces éléments, une fois la mission exécutée.

## **XIII. DONNÉES PERSONNELLES**

L'Agence traite des données personnelles du personnel du Client (nom, prénom, email, numéro de téléphone et fonction professionnelle) (« les Données Personnelles »), afin d'assurer le suivi de la mission qui lui est confiée par le Client ainsi qu'à des fins de traitement administratif et comptable.

Ces données seront conservées pour une durée n'excédant pas la durée de la relation commerciale entre l'Agence et le Client.

L'Agence veille à sécuriser les Données Personnelles des salariés du Client en mettant en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée en 2004, ainsi qu'aux articles 15 à 18, 20 et 21 du règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les salariés du Client concernés par le traitement de leurs Données Personnelles disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'un droit à la portabilité de leurs Données Personnelles, d'un droit d'émettre des directives anticipées sur le sort de leurs Données Personnelles après leur décès, et d'un droit d'opposition au traitement de leurs Données Personnelles.

Pour toute information complémentaire relative à la collecte et au traitement de leurs Données Personnelles ainsi que pour exercer les droits précités, les salariés du Client sont invités à contacter le Délégué à la Protection des Données Personnelles de l'Agence à l'adresse email suivante : [dpo@spintank.fr](mailto:dpo@spintank.fr)

Conditions spécifiques applicables en cas d'hébergement de Sites internet et de gestion des réseaux sociaux par l'Agence pour le compte et au nom du Client : l'Agence, en sa qualité de sous-traitant, peut être amenée à collecter et traiter des données personnelles au nom et pour le compte du Client.

Dans cette hypothèse, l'Agence se conformera aux instructions du Client quant aux traitements de données personnelles à effectuer.

Le Client et l'Agence garantissent que les traitements de données personnelles effectués par l'Agence au nom et pour le compte du Client seront régis par l'annexe 1 de sous-traitance comportant les dispositions des articles 28 et suivants du RGPD.

Le Client et l'Agence s'engagent à respecter toutes les obligations leur incombant au titre du RGPD et notamment des articles 28 et suivants.

## **XIV. DUREE ET RESILIATION**

Sauf disposition différente dans le Contrat conclu, l'accord entre l'Agence et le Client entre en vigueur à la date de signature du devis et se terminera automatiquement à la livraison du dernier Livrable.

## **XV. PROMOTION**

L'Agence pourra citer, à titre de référence, sa collaboration avec le Client, à des fins de promotion de son activité. A compter de la première diffusion publique des Livrables, l'Agence pourra utiliser les Livrables, aux fins de promotion de son activité et de relations presse, sur tout support de son choix et notamment sur son site internet et ce, pendant une durée de 10 (dix) ans à l'issue de la fin de la mission.

## **XVI. LITIGES**

Le Contrat est régi par le droit français. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat. Au cas où elles n'y parviendraient pas, il est expressément convenu que les tribunaux de Paris sont compétents.

## **CONDITIONS PARTICULIÈRES : CRÉATION SITE INTERNET**

Ces conditions encadrent toute prestation relative à la création d'un site internet par l'Agence (ci-après le « Site »). Toutes les autres dispositions prévues au CGV, non contradictoires avec celles figurant ci-après, demeurent applicables.

## I. DÉFINITION DES PRESTATIONS

Les prestations comportent les phases de cadrage, de conception et de développement, conformément au planning qui sera définie d'un commun accord entre les Parties.

**Cadrage** : les Parties procèdent à une phase initiale de cadrage consistant à préciser les besoins fonctionnels et techniques du Client. Cette phase permet de répartir les tâches entre les Parties et d'élaborer le plan d'assurance qualité, qui expose l'ensemble des méthodes, procédures et outils mis en œuvre pour la réalisation du site internet du Client. A cet égard, il appartient au Client de s'assurer de la conformité de son environnement informatique aux prérequis du Site.

**Conception** : l'Agence procède à la conception du site, comprenant la conception fonctionnelle générale et détaillée, la conception technique et ergonomique, la conception de la charte graphique, l'arborescence et l'architecture du Site. Cette phase permet aux Parties d'élaborer les spécifications techniques auxquelles l'Agence et le Client devront se reporter tout au long de la phase de développement du Site.

Les spécifications décrivent les fonctionnalités, règles de fonctionnement, performances attendues et plus généralement, l'ensemble des caractéristiques techniques et fonctionnelles du site ainsi que ses prérequis de fonctionnement.

**Développement** : l'Agence procède ensuite au développement et à la programmation du site, conformément aux spécifications. Le développement du Site peut comprendre l'intégration des contenus fournis par le Client ou développés pour le Client par l'Agence (visuels, textes, module logiciel, interface, base de données, etc.).

## II. RECETTES DU SITE INTERNET

Le développement du Site s'effectue lot par lot. Chaque lot donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal de recette.

La recette consiste à tester et valider la conformité des lots livrés aux spécifications convenues entre les Parties.

En cas de non-conformité(s) identifiée(s) par le Client, le Client est invité à formuler ses réserves au sein du procès-verbal de recette. Dans cette hypothèse, l'Agence procède aux corrections nécessaires dans les meilleurs délais.

Les réserves ne peuvent en aucun cas constituer des demandes nouvelles ou des modifications des spécifications, qui sont traitées dans le cadre d'un budget et d'un planning complémentaire soumis au Client par devis.

En toute hypothèse, la recette est prononcée si aucune anomalie bloquante ou majeure n'est constatée.

**Par anomalie bloquante**, on entend tout dysfonctionnement du Site reproductible par l'Agence, rendant totalement indisponible le Site ou entravant signification une ou plusieurs de ses fonctionnalités essentielles.

**Par anomalie majeure**, on entend tout dysfonctionnement du Site reproductible par l'Agence, entravant une ou plusieurs fonctionnalités de manière visible pour les utilisateurs du Site ou entravant une fonctionnalité essentielle du backoffice du Client, ou conduisant à une instabilité notable du Site.

Les anomalies mineures ne peuvent constituer un obstacle à la recette et sont corrigées par l'Agence dans les meilleurs délais pendant la phase de garantie contractuelle qui suit la recette définitive du Site.

**Par anomalie mineure**, on entend tout dysfonctionnement du Site reproductible par l'Agence qui n'est ni majeure, ni bloquante.

**Le procès-verbal de recette définitive du Site** est établi une fois que le Site est opérationnel et conforme aux spécifications définies par les Parties.

## III. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### 1. Droits de l'Agence

En contrepartie du parfait et complet paiement de la rémunération convenue entre les Parties, l'Agence licencie au Client, à titre exclusif, les droits de propriété intellectuelle afférents à l'exploitation du Site, dans sa version livrée et acceptée par le Client, pour toute la durée d'exploitation du Site et pour le monde entier, dans les conditions définies ci-après :

- Droit d'utiliser ou de faire utiliser le Site par tout tiers de son choix, et en particulier par les utilisateurs du Site, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, notamment sur tous les réseaux de télécommunication et sur tout terminal, et ce sans limitation de nombre ou de passage ;
- Le droit de reproduire ou de faire reproduire par tout tiers de son choix tout ou partie du Site par tous moyens ou procédés, en tous formats et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ;
- Le droit de représenter ou de faire représenter par tout tiers de son choix, tout ou partie du Site, par tous moyens ou procédés, et
- Le droit de diffuser/publier ou de faire diffuser/publier, par tout tiers de son choix, tout ou partie du Site de quelque manière que ce soit, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et ce, sur tout support, en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ou organisme, et sans limitation du nombre.

Il est rappelé que la présente licence n'inclut pas la livraison ni la cession ni la licence des fichiers, masters et codes sources des logiciels et des éléments séparés du Site qui demeurent la propriété corporelle et incorporelle de l'Agence.

Au cas où le Client souhaiterait bénéficier d'une licence d'exploitation plus étendue que celle prévue au présent article, le Client est invité à se rapprocher de l'Agence pour convenir des modalités financières de cette exploitation.

### 2. Droits sur les logiciels open source ou non spécifiques au Site

Le Site peut comporter des logiciels open source ou éléments libres ainsi que des logiciels développés par l'Agence ou par un tiers, qui n'ont pas été développés spécifiquement pour le Client dans le cadre du contrat.

Dans cette hypothèse, l'Agence concède au Client un droit d'utilisation et d'exploitation desdits logiciels, dans le cadre d'une licence non exclusive, personnelle, non cessible et non transmissible, pour la durée des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier, aux seules fins d'utilisation du Site en conformité avec sa destination. Le Client s'interdit toute exploitation non conforme aux licences en cause.

## IV. GARANTIE CONTRACTUELLE

Le Client bénéficie d'une garantie contractuelle de 2 (deux) mois à compter du procès-verbal de recette définitive, portant sur la correction gratuite des anomalies signalées, dans les conditions de la maintenance correctrice telles que définies ci-après.

Aucune garantie n'est consentie au Client sur les logiciels open source ou éléments libres éventuellement intégrés au Site ou nécessaires à son fonctionnement. Les logiciels libres sont concédés en l'état, sans aucune garantie, et sont utilisés conformément aux licences libres qui s'y appliquent.

## V. SERVICES ANNEXES

**Installation** : l'Agence prend en charge l'installation du Site au sein de l'environnement informatique du Client.

**Formation** : l'Agence établit un plan de formation, portant notamment sur l'appréhension du backoffice du Site, et fournit les supports de formation.

**Hébergement** : l'hébergement s'entend de l'allocation au Site d'un espace-mémoire sur un ou plusieurs serveurs loué(s) par l'Agence auprès d'un sous-traitant. Les conditions d'hébergement du sous-traitant seront communiquées au Client. Le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'Internet et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, l'Agence ne peut garantir une accessibilité permanente au Site, et ne peut être tenue responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements.

**Maintenance correctrice** : la maintenance correctrice consiste en la correction ou le contournement des anomalies apparaissant au cours de l'utilisation du Site. Les anomalies sont signalées par le Client selon une procédure établie entre les Parties. L'Agence fournira une correction ou un contournement de l'anomalie dans les délais suivants, calculés à compter de sa prise en compte :

- Anomalie bloquante : 2 jours ouvrés ;
- Anomalie majeure : 4 jours ouvrés ;
- Anomalie mineure : au plus tôt en fonction de la charge de travail de l'Agence

Les corrections sont effectuées, en fonction de l'anomalie constatée, par téléphone ou par télémaintenance sécurisée.

**Maintenance évolutive** : la maintenance évolutive consiste en la mise à disposition du Client d'évolutions ou de nouvelles versions du Site, développées par l'Agence à la demande du Client.

Chacun de ces services fera l'objet d'un devis séparé. Ces services sont fournis dans le cadre d'une obligation de moyens.

## VI. CONDITIONS DE RÉSILIATION ET EFFETS

Le devis établi par l'Agence est scindé en plusieurs phases, chaque phase correspondant aux prestations définies ci-avant (cadrage, conception et développement du Site).

**Résiliation à l'issue d'une phase** : le Client est informé que chaque phase de travail commencée est due en son intégralité par le Client.

**Résiliation pour manquement** : en cas de manquement d'une Partie à l'une de ses obligations, l'autre Partie peut, 45 (quarante-cinq) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, résilier de plein droit le contrat en cause, s'il n'a pas été remédié au manquement dans ce délai.

**Effets de la résiliation** : la rupture anticipée du contrat pour quelque cause que ce soit ne remettra pas en cause les prestations déjà réalisées à la date de rupture anticipée du contrat.

En cas de résiliation anticipée sur demande du Client ou aux torts du Client, le Client s'engage à verser à l'Agence le prix prévu au devis pour chacune des phases entamées par l'Agence.

En cas de résiliation anticipée aux torts de l'Agence, le Client versera à l'Agence le prix prévu au devis au *pro rata temporis* de l'avancement des prestations à la date effective de la résiliation du contrat ainsi que l'intégralité des montants non remboursables dus à des tiers tels que arrhes et avances.

En toute hypothèse, l'Agence effectuera toutes les prestations raisonnablement nécessaires, en fonction des standards professionnels, pour permettre au Client de confier à un tiers de son choix la poursuite des prestations jusqu'alors confiées à l'Agence. L'Agence restituera au Client l'ensemble des documents, supports et informations dont elle dispose.

#### **Annexe 1 : Sous-traitance de données personnelles**

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, l'Agence s'engage, en sa qualité de sous-traitant, à effectuer pour le compte du Client les opérations de traitement de données personnelles définies ci-après.

##### **I. Description du traitement faisant l'objet de la sous-traitance**

L'Agence est autorisée à traiter pour le compte du Client les données personnelles nécessaires pour fournir les prestations prévues dans les présentes CGV. Il est expressément convenu que durant l'exécution des présentes CGV, l'Agence agira uniquement pour le compte et sur instruction du Client, sur la base des stipulations des présentes CGV aux seules finalités et pendant les seules durées stipulées dans les présentes CGV.

Les finalités des traitements effectués par l'Agence sont :

- l'hébergement du site internet du Client ;
- la gestion des réseaux sociaux du Client.

L'Agence agissant en qualité de sous-traitant, collecte les données personnelles suivantes :

- données personnelles des utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client (nom, prénom, adresse IP, date et heure de la visite sur le(s) site(s) internet / réseaux sociaux du Client).

Les personnes concernées sont les utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client.

La nature des opérations réalisées sur les données personnelles est relative à la collecte, à la conservation, à la suppression et à la transmission des données personnelles utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client.

L'accès aux données personnelles des utilisateurs des réseaux sociaux et du / des site(s) internet du Client est restreint aux seuls personnes ayant besoin de ces données personnelles afin de réaliser les finalités propres au traitement des données personnelles : le personnel habilité de l'Agence et du Client.

## II. Obligations de l'Agence vis-à-vis du Client

L'Agence s'engage à :

- Traiter les données personnelles collectées uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) énoncées dans les présentes CGV ;
- Informer immédiatement le Client sans que cela ne puisse être qualifié de conseil juridique, si l'Agence considère qu'une instruction donnée par le Client constitue une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données personnelles.

Si l'Agence est tenue de procéder à un transfert de données personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel elle est soumise, elle doit informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;

- Garantir la confidentialité des données personnelles traitées dans le cadre des présentes CGV ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles en vertu des présentes CGV notamment les salariés de l'Agence :

S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;

Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données personnelles.

- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données personnelles dès la conception et de protection des données personnelles par défaut.

## III. Sous-traitance

Si l'Agence souhaite faire appel à un autre sous-traitant (ci-après « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques, elle devra informer préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai minimum de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des présentes CGV pour le compte et selon les instructions du Client. Il appartient à l'Agence de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Agence

demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

## IV. Droit d'information des personnes concernées

Le Client fournit les informations nécessaires aux personnes concernées au moment de la collecte des données personnelles.

## V. Exercice des droits des personnes concernées

L'Agence s'engage à aider le Client en tenant compte de la nature du traitement, en mettant en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes des personnes concernées qui le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au Chapitre III du RGPD. En particulier, dans la mesure du possible, l'Agence aidera le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données personnelles, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) et droit d'émettre des directives anticipées sur le sort des données personnelles.

Lorsque les personnes concernées exercent auprès de l'Agence des demandes d'exercice de leurs droits, elle devra adresser ces demandes dès réception par courrier électronique à la personne désignée par le Client.

## VI. Notification des violations de données personnelles

L'Agence doit notifier au Client toute violation de données personnelles dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, par email et par téléphone. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client de notifier cette violation à la CNIL.

## VII. Aide de l'Agence dans le cadre du respect par le Client de ses obligations

Si nécessaire et sur demande du Client, l'Agence aidera le Client pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle, ou pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données personnelles.

## VIII. Mesures de sécurité

L'Agence a mis en œuvre les mesures de sécurité suivantes : chiffrement des données personnelles et mise en place des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes de son système d'information et des systèmes de traitement.

## IX. Sort des données personnelles

Au terme ou en cas de résiliation des présentes CGV et selon le choix du Client, l'Agence s'engage à supprimer toutes les données personnelles ou les renvoyer au Client, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données personnelles.

Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information de l'Agence. Une fois détruites, l'Agence doit justifier par écrit au Client de la destruction.

## X. Délégué à la protection des Données Personnelles

Le Délégué à la Protection des Données Personnelles de l'Agence peut être joint à l'adresse email suivante : [dpo@spintank.fr](mailto:dpo@spintank.fr) ou par courrier à l'adresse postale suivante : Délégué à la Protection des Données Personnelles, Société Spintank, 32 rue Alexandre Dumas, 75011, Paris, en joignant à toute demande une copie d'un titre d'identité valide.

## XI. Registre des catégories d'activités de traitement

Conformément à l'article 30 du RGPD, l'Agence déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client.

## XII. Documentation

L'Agence met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues dans la présente Annexe et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

## XIII. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir à l'Agence les informations suivantes : la nature des opérations réalisées sur les données personnelles, la ou les finalité(s) du traitement, les données personnelles traitées, les catégories de personnes concernées ;
- Documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données personnelles par l'Agence ;
- Veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD par l'Agence ;
- Superviser les traitements de données personnelles, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Agence.